



DOSSIER DE CANDIDATURE

Certification de compétences

« Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du Délégué à la protection des données de la CNIL »

Apave Certification est agréée par la CNIL (N° d'agrément : 2024-079) et accrédité par le COFRAC (accréditation N°4-0521 – portée disponible sur www.cofrac.fr) pour la certification des compétences du DPO

- ☐ Une certification initiale
- ☐ Un renouvellement de certification
- ☐ Un renouvellement de certification suite à un transfert

INFORMATIONS CANDIDAT :

NOM : _____

Prénom : _____

Société : _____

Date & lieu d'examen souhaité (cocher la case):

- ☐ Examen en présentiel : Date du _____ à _____
- ☐ Examen à distance. *Le lien d'accès à votre test est valide sur une période de quinze jours. Indiquez le mois et la quinzaine de passage souhaités (début/fin) :* _____
- ☐ A définir avec Apave Certification

IMPERATIF POUR L'ENVOI DU DOSSIER

Ce document est à retourner dûment complété et signé à Apave Certification, **accompagné des pièces justificatives** requises pour votre situation (cocher la case) :

- ☐ **L'attestation de formation** délivrée par un organisme de formation attestant que vous avez suivi avec succès une formation d'une durée minimale de 35 heures en matière de protection des données personnelles, **ET un justificatif de votre expérience professionnelle de minimum 2 ans (attestation de l'employeur / CV), quel que soit le domaine.**

OU

- ☐ **La(les) attestations de l'employeur / CV précisant votre expérience dans le domaine de la protection des données personnelles (minimum 2 ans pour une demande de certification initiale et 1 an au cours des 3 dernières années attestée par un tiers pour un renouvellement de certification).**

1.	DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION DE COMPETENCES.....	3
1.1	OBJECTIF DE LA CERTIFICATION.....	3
1.2	PROCEDURE D'ADMISSION.....	3
2.	CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPETENCES PAR APAVE CERTIFICATION	4
2.1	EVALUATIONS ET OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPETENCES	4
2.2	NON OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPETENCES.....	5
2.3	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE COMPETENCES	5
3.	IDENTIFICATION DU CANDIDAT	5
3.1	VOS COORDONNEES PROFESSIONNELLES.....	5
3.2	VOS COORDONNEES PERSONNELLES.....	6
3.3	VOS FORMATIONS.....	6
3.4	VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE.....	7
4.	VOS MOTIVATIONS ET ATTENTES.....	7
5.	EXPRESSION DES BESOINS PARTICULIERS.....	7
6.	ENGAGEMENT DU CANDIDAT A LA CERTIFICATION.....	8
7.	DECLARATION DE L'EMPLOYEUR (A REMPLIR POUR TOUT CANDIDAT PRESENTE PAR SON EMPLOYEUR).....	9
8.	ANNEXES.....	10
7.1	INSTRUCTION D'ENVOI DU DOSSIER.....	10
7.2	REGLEMENT D'UTILISATION DE LA MARQUE C BY APAVE.....	11
7.3	STATISTIQUES CNIL.....	11

1. DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION DE COMPETENCES

1.1 Objectif de la certification

L'obtention de certificat de compétences Apave Certification vous permettra de valoriser l'acquisition de vos connaissances et de faire reconnaître votre savoir-faire en matière de protection des données personnelles.

Une fois le certificat de compétences délivré, ce dernier atteste que vous êtes compétent en termes de protection des données, conformément aux 17 exigences listées par la CNIL.

1.2 Procédure d'admission

Pour accéder aux examens de certification de compétences il vous est demandé de :

1.2.1 Dans le cas d'une demande initiale de certification :

- Maîtriser la langue française (oral et écrit)
 - Justifier d'une expérience professionnelle:
 - d'au moins 2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles
- ou
- d'au moins 2 ans, ainsi que d'une formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation.

1.2.2 Dans le cas d'un renouvellement de certification :

Le renouvellement de la certification est possible avant la date d'échéance du certificat à condition que la personne certifiée :

- Réussisse une nouvelle épreuve écrite répondant aux exigences décrite dans le paragraphe 2.1 du présent document
- ET
- Démonstre qu'elle dispose d'une expérience professionnelle d'au moins un an, acquise dans le courant des trois dernières années, dans des projets, des activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données ou de la sécurité de l'information, attestée par un tiers (employeur ou client).
Une attestation sur l'honneur du candidat peut être acceptée en remplacement de l'attestation d'un tiers dans les deux situations suivantes :
 - cas où le candidat est un professionnel indépendant et seul collaborateur de son entreprise
 - cas d'un avocat indépendant invoquant le secret professionnel quant à l'identité de ses clients

1.2.3 Dans le cas d'un renouvellement de certification suite à un transfert :

Les conditions du §1.2.2 s'appliquent.

En sus, une revue de transfert du certificat doit être réalisée et acceptée par Apave Certification.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPETENCES PAR APAVE CERTIFICATION

2.1 Evaluations et obtention du certificat de compétences

Les compétences et le savoir-faire du candidat sont vérifiés par une épreuve écrite, consistant en un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en français comprenant 120 questions, subdivisées en 3 domaines :

- Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité – 50% des questions (Pondération à 5)
- Responsabilité – 30% des questions (Pondération à 3)
- Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques – 20% des questions (Pondération à 2)

Pour chacun de ces domaines, 30% des questions sont énoncées sous forme de cas pratiques.

Chacune des questions figurant à l'examen écrit propose 4 réponses dont une ou plusieurs sont exactes.

Dans le dernier cas, le sujet d'examen précise au candidat qu'il y a plusieurs bonnes réponses, indiquées par la mention « plusieurs réponses sont attendues ». Pour obtenir la totalité des points de la question, le candidat devra sélectionner toutes les bonnes réponses et uniquement ces dernières : sa sélection de réponses ne doit pas inclure de mauvaises réponses.

Chaque bonne réponse attribue au candidat le prorata de point qu'elle représente sur la question. Il en va de même pour chaque mauvaise réponse, retirant au candidat le prorata de point qu'elle représente sur la question. Le nombre de point minimum pour une question est 0 (pas de point négatif se répercutant sur l'ensemble du questionnaire).

Exemple : Un candidat répond à une question présentant 2 bonnes et 2 mauvaises réponses.

- Cas n°1 : il sélectionne une bonne et une mauvaise réponse : il obtient donc 0,5 point pour sa bonne réponse mais perd 0,5 point pour sa mauvaise réponse → son score est donc de 0 point pour la question.
- Cas n°2 : il sélectionne les 2 bonnes réponses et 1 mauvaise réponse : il obtient donc $2 \times 0,5$ point = 1 point pour ses bonnes réponses mais perd 0,5 point pour sa mauvaise réponse → son score est donc de 0,5 point pour la question.
- Cas n°3 : il sélectionne les deux mauvaises réponses → son score est de 0 point.

L'obtention du certificat de compétences est fonction des notes obtenues lors de l'examen pour une durée de 3 ans.

Critères d'acceptation pour les contrôles de connaissance par QCM :

- 75 % de bonnes réponses requis au total, soit (15/20 minimum)
- 50% de bonnes réponses minimum pour chacun des 3 domaines

Mode de passage de l'examen :

[] Présentiel : le candidat s'inscrit à l'une des sessions déjà planifiées dans les agences Apave.

[] Distanciel : dans ce cas, le candidat est informé et accepte que ce mode d'examen soit soumis, pendant toute la durée de l'examen, à une télésurveillance ne nécessitant l'installation d'aucun logiciel, ce, afin de lutter contre la fraude. Le candidat confirme disposer d'un appareil connecté à internet (ordinateur/tablette/téléphone intelligent) fonctionnant avec les dernières versions à jour de Google Chrome, Apple Safari, ou Microsoft Edge (navigateurs par défaut applicables aux tablettes/téléphones intelligents) et avec une webcam intégrée ou USB, une connexion internet câblée ou sans fil (3G ou 4G/LTE)).

2.2 Non obtention du Certificat de compétences

Si un candidat n'obtient pas la note minimale pour chacun des modules et pour l'examen (50% de bonnes réponses) et 75% de bonnes réponses au total, le certificat de compétences ne peut pas être délivré. Dans ce cas précis, le candidat peut repasser l'examen échoué et conserve la recevabilité de son dossier pendant un délai de 6 mois. Après ce délai, les conditions de repassage sont identiques aux conditions initiales comme détaillées ci-dessus.

Le bénéfice des notes obtenues à l'examen échoué n'est pas applicable lors du rattrapage de l'examen.

2.3 Renouvellement du Certificat de compétences

Le renouvellement de la certification est possible avant la date d'échéance du certificat à condition que la personne certifiée :

- Réussisse une nouvelle épreuve écrite répondant aux exigences décrite dans le paragraphe 2.1 du présent document

et

- Démonstre qu'elle dispose d'une expérience professionnelle d'au moins un an, acquise dans le courant des trois dernières années, dans des projets, des activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données ou de la sécurité de l'information, attestée par un tiers (employeur ou client).

Une attestation sur l'honneur du candidat peut être acceptée en remplacement de l'attestation d'un tiers dans les deux situations suivantes :

- cas où le candidat est un professionnel indépendant et seul collaborateur de son entreprise
- cas d'un avocat indépendant invoquant le secret professionnel quant à l'identité de ses clients

Les conditions de recevabilité du dossier de la personne candidate au renouvellement de sa certification, ainsi que le processus de décision de recevabilité, sont identiques à une demande de certification initiale.

Le début de validité du certificat court à compter de la date de décision de re-certification.

3. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nb : La communication entre Apave Certification et le candidat est privilégiée via la voie électronique. Merci de bien vouloir indiquer sur quelle adresse e-mail vous souhaitez être contacté et recevoir vos documents personnels :

- ☐ Adresse e-mail personnelle
- ☐ Adresse e-mail professionnelle

3.1 VOS COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre tél. professionnel : _____ Votre e-mail professionnel : _____

Votre fonction actuelle : _____

Ancienneté dans la fonction : _____

3.2 VOS COORDONNEES PERSONNELLES

*Nb : Merci de bien renseigner vos coordonnées personnelles : cela facilitera le suivi optimal de votre certification dans la durée. Les données mentionnées avec un * figureront sur votre certificat.*

Nom* : _____

Prénom* : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Votre tél. personnel : _____ Votre e-mail personnel : _____

LinkedIn : _____

3.3 VOS FORMATIONS

Formation initiale : _____

Formation(s) suivie(s) en lien avec la protection des données personnelles :

FORMATIONS	DATE	DUREE	ORGANISME DE FORMATION

Diplômes obtenus (le cas échéant) : _____

3.4 VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

EXPERIENCE	DOMAINE D'ACTIVITE	DUREE	ANNEE

4. VOS MOTIVATIONS ET ATTENTES

Pourquoi avez-vous décidé de candidater à cette certification de compétences?

5. EXPRESSION DES BESOINS PARTICULIERS

Dans le cadre de votre inscription à l'examen, vous avez la possibilité de signaler tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, un trouble de santé ou toute autre situation particulière (mobilité réduite, besoin d'aménagement spécifique, etc...).

Cette information a pour objectif de permettre l'étude d'éventuels aménagements des conditions d'examen, conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous êtes concerné(e), merci de décrire ci-dessous votre situation ainsi que les aménagements souhaités :

6. ENGAGEMENT DU CANDIDAT A LA CERTIFICATION

Toute information erronée ou mensongère peut entraîner le rejet de la candidature. L'engagement du candidat se rapporte également aux pièces jointes. Ce dossier est strictement personnel. Il ne peut être modifié que par le candidat.

Je soussigné(e) : _____
m'engage :

1. à respecter les documents d'Apave Certification :
 - bon de commande et conditions générales de vente (AC-COM-020),
 - code de déontologie (AC-IMP-159)
 - conditions générales de certification (AC-COM-003),
 - règlement d'utilisation de la marque C by Apave (AC-REG-003),
 - Guide candidat e-surveillance en cas d'examen à distance (AC-MOP-029)
2. à fournir toutes informations nécessaires à mon évaluation et à ne pas frauder lors du passage des examens ;
3. à informer Apave Certification de tout changement significatif de structure et notamment de toute modification par rapport aux informations communiquées initialement (démission, cessation d'activité, changement d'adresse, ...).

Conformément à l'article 10 des Conditions Générales de vente présentes dans le bon de commande (AC-COM-020), les données à caractère personnel que vous fournissez à Apave Certification sont nécessaires pour assurer l'exécution du contrat de certification (suivi du contrat, traitement du dossier de candidature, préparation et réalisation de formations certifiantes, évaluation, contrôle qualité, bilan de la certification le cas échéant, remontée des observations, délivrance d'un certificat de compétences, suivi des renouvellements, la réalisation de l'examen à distance à travers une plateforme de télésurveillance) ; pour se conformer à nos obligations légales ou réglementaires ; pour la réalisation de finalités spécifiques après avoir obtenu un consentement explicite et positif de votre part ; dans nos intérêts légitimes tels que la maîtrise de la sécurité de notre système d'information. Nous vous invitons à prendre connaissance des Conditions Générales de vente avant signature de ces documents. Le DPO de Apave Certification se tient à votre disposition pour toute question à l'adresse dpo@apave.com

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier de candidature et déclare avoir pris connaissance des documents mentionnés ci-dessus et en accepter le contenu sans restriction.

Date :

Signature :

7. DECLARATION DE L'EMPLOYEUR (à remplir pour tout candidat présenté par son employeur)

Je soussigné,

NOM : _____

Prénom : _____

ORGANISME : _____

FONCTION : _____

autorise _____

à postuler à la certification auprès d'Apave Certification afin de certifier ses compétences de « Délégué à la Protection des Données » (DPO), et m'engage à mettre en capacité de s'acquitter des obligations liées au maintien de sa certification.

Date :

Signature et cachet :

8. ANNEXES

7.1 INSTRUCTION D'ENVOI DU DOSSIER

- Les candidats peuvent utiliser le dossier sous format « informatisée » ou « papier » ;
- Le dossier doit être daté et signé par le candidat et l'employeur (pour les candidatures présentées par l'employeur) en dernière page.
- Il est recommandé de conserver une copie du dossier envoyé.
- Retournez le dossier à Apave Certification – 6 Rue du Général Audran CS 60123 - 92412 Courbevoie ou à sihem.belatreche@apave.com avec obligatoirement :
 - pour les candidats à la certification ayant suivi une formation en matière de protection des données personnelles, les documents délivrés par un organisme de formation attestant que vous avez suivi avec succès une formation d'une durée minimale de 35 heures
 - pour les candidats à la certification n'ayant pas suivi de formation mais disposant d'une expérience conforme aux exigences de l'admission à la certification (cf. § 1.2), CV et/ou l'(es) attestation(s) d'employeur(s) ou attestation sur l'honneur pour les cas particuliers
- Vous pouvez également joindre le questionnaire statistiques CNIL AC-IMP-392 complété. Ce questionnaire est facultatif : son absence ne constitue pas un motif de dossier incomplet.
- Si vous souhaitez retourner votre dossier par e-mail, veuillez à nous retourner un dossier signé aux emplacements prévus accompagné de toutes ses pièces jointes.
- Les dossiers de candidature ne seront pas étudiés dans les cas suivants :
 - dossier adressé sans signature
 - dossier adressé sans règlement,
 - dossier incomplet.
- Apave Certification se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par les candidats auprès des entités concernées. Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet du dossier.
- Les documents et informations sont considérés comme confidentiels, traités et protégés en conséquence. Les documents relevant de la propriété industrielle ou personnelle sont retournés aux candidats sur demande auprès d'Apave Certification.

7.2 REGLEMENT D'UTILISATION DE LA MARQUE C by APAVE

Cf. document joint – réf. AC-REG-003

7.3 Statistiques CNIL

Cf. document joint – réf. AC-IMP-392

Le questionnaire joint permet de recueillir des informations sur le profil et les motivations des candidats, ainsi que sur la perception de la certification par les personnes déjà certifiées, à des fins statistiques pour la CNIL.

Pour une première candidature, veuillez compléter uniquement la rubrique « profil des candidats à l'examen initial ». La rubrique « valeur perçue de la certification pour les certifiés » est destinée aux personnes déjà certifiées.

Les réponses sont facultatives. L'absence de réponse n'a aucune incidence sur la recevabilité de votre candidature, le déroulement de l'examen ou la décision de certification.

CERTIFICATION DPO – STATISTIQUES CNIL
QUESTIONNAIRE CANDIDAT

Dans le cadre du suivi de la certification des compétences DPO, les services de la CNIL souhaitent obtenir des statistiques sur le profil des candidats et leurs motivations.

Ce questionnaire est strictement anonyme : Les réponses sont utilisées exclusivement à des fins statistiques. Apave Certification transmet à la CNIL des données anonymisées, sans information permettant d'identifier les candidats.

Les organismes certificateurs collecteront ces données en amont ou en aval de l'examen de certification.

La participation à ce questionnaire est facultative. Vous pouvez ne pas répondre à certaines questions ou à l'ensemble du questionnaire, sans conséquence sur votre candidature ou votre certification.

Pour une première candidature, complétez uniquement la rubrique « profils des candidats à l'examen initial ». La rubrique « valeur perçue de la certification pour les certifiés » concerne uniquement les personnes déjà certifiées.

Merci de ne pas indiquer votre nom, vos coordonnées ou toute information permettant de vous identifier dans les champs libres.

Profil des candidats à l'examen initial

1. Quel est votre niveau d'expérience professionnelle (toutes expériences confondues) ? (un seul choix)

- ☐ De 2 à 5 ans
- ☐ De 5 à 10 ans
- ☐ Plus de 10 ans

2. Quel est votre niveau d'expérience professionnelle en protection des données ? (un seul choix)

- ☐ Moins de 2 ans
- ☐ De 2 à 5 ans
- ☐ De 5 à 10 ans
- ☐ Plus de 10 ans

3. Êtes-vous délégué à la protection des données (DPO) désigné ? (un seul choix)

- ☐ Non
- ☐ Oui, cela représente 25 % ou moins de mes fonctions
- ☐ Oui, cela représente 26 % à 49 % de mes fonctions
- ☐ Oui, cela représente 50 % à 69 % de mes fonctions
- ☐ Oui, cela représente 70 % à 95 % de mes fonctions
- ☐ Oui, à temps complet

4. Si vous êtes délégué à la protection des données (DPO) désigné, vous êtes... (un seul choix)

- ☐ DPO interne
- ☐ DPO interne mutualisé
- ☐ DPO externe

- ☐ DPO externe mutualisé
- ☐ Je ne suis pas DPO

5. Quel est votre domaine d'expertise principal ? (un seul choix)

- ☐ Juridique (juriste, conformité etc.)
- ☐ Technique (informaticien, ingénieur, sécurité de l'information etc.)
- ☐ Qualité (responsable qualité etc.)
- ☐ Autre (+ champ libre facultatif)

6. Pour quel type d'organisation travaillez-vous ?

- ☐ Micro-entreprise (moins de 10 salariés)
- ☐ PME (10-249 salariés)
- ☐ ETI (250-4999 salariés)
- ☐ Grande entreprises (plus de 5000 salariés)
- ☐ Secteur public

7. Quel est votre secteur d'activité ? (un seul choix) (*Nomenclature [NAF](#) de l'INSEE réduite*)

- ☐ Industrie manufacturière (C)
- ☐ Construction (F)
- ☐ Commerce (G)
- ☐ Transports et entreposage (H)
- ☐ Hébergement et restauration (I)
- ☐ Information et communication (J)
- ☐ Programmation, conseil et autres activités informatiques (J-62)
- ☐ Activités financières et d'assurance (K)
- ☐ Activités immobilières (L)
- ☐ Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)
- ☐ Activités juridiques et comptables (M-69)
- ☐ Activités des sièges sociaux et conseil de gestion (M-70)
- ☐ Activités de services administratifs et de soutien (N)
- ☐ Administration publique (O)
- ☐ Enseignement (P)
- ☐ Santé humaine (Q-86)
- ☐ Action sociale (Q87-88)
- ☐ Activités des organisations associatives (S-94)
- ☐ Autres (+ champ libre facultatif)

8. Quelle est votre région d'exercice principale ? (plusieurs choix possible)

- ☐ Auvergne-Rhône-Alpes
- ☐ Bourgogne-Franche-Comté
- ☐ Bretagne
- ☐ Centre-Val de Loire
- ☐ Corse
- ☐ Grand Est
- ☐ Hauts-de-France
- ☐ Île-de-France
- ☐ Normandie
- ☐ Nouvelle-Aquitaine
- ☐ Occitanie

- ☐ Pays de la Loire
- ☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Régions ultramarines
- ☐ Pays étranger
- ☐ Autre (+ *champ libre facultatif*).....

9. Quelles sont les principales motivations pour passer la certification ? (plusieurs choix possible)

- ☐ faire reconnaître officiellement mes compétences
- ☐ répondre à une exigence de mon employeur ou d'un appel d'offres
- ☐ me différencier sur le marché du travail
- ☐ préparer une reconversion ou un changement de poste
- ☐ Autre (+ *champ libre facultatif*).....

Valeur perçue de la certification pour les certifiés (*personnes certifiées et en cours de renouvellement*)

1. Le passage de la certification a-t-il contribué à développer vos connaissances et compétences professionnelles ?

- ☐ Oui, significativement
- ☐ Oui, modérément
- ☐ Non

Précisez : *champ libre facultatif*.....

2. La certification vous a-t-elle permis d'accéder à de nouvelles opportunités professionnelles (évolution de carrière, mobilité, reconnaissance etc.) ?

- ☐ Oui, significativement
- ☐ Oui, modérément
- ☐ Non

Précisez : *champ libre facultatif*.....

3. Votre certification a-t-elle permis à votre organisation de tirer un bénéfice (économique, organisationnel, réputationnel, conformité etc.) ?

- ☐ Oui, significativement
- ☐ Oui, modérément
- ☐ Non

Précisez : *champ libre facultatif*.....

4. Si vous n'envisagez pas renouveler votre certification, quelle en est la raison ?

- ☐ Tarifs trop élevés
- ☐ Utilité professionnelle insuffisante
- ☐ Exigences de l'examen trop élevées
- ☐ Manque de reconnaissance et de valorisation de la certification
- ☐ Contraintes de temps ou de disponibilité
- ☐ Changement de carrière/fonction
- ☐ Autre (+ *champ libre facultatif*).....

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA MARQUE



Apave Certification est une Société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 229 398, et dont le siège social est situé au 6 Rue du Général Audran CS 60123 - 92412 Courbevoie.

Apave Certification a déposé la marque «**C by Apave**» auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Cette marque a été déposée en tant que marque collective de certification.

1. BUT DE LA MARQUE

La marque en question a pour but de certifier, à la demande des intéressés (organismes, personnes morales, personnes physiques,...), la conformité par rapport aux prescriptions fixées par l'Organisme Certificateur. Ces certifications sont prononcées pour démontrer la conformité à des exigences nationales, européennes et/ou internationales et des spécifications techniques définies par des référentiels de certification.

2. DEFINITIONS

LA MARQUE : «**C by Apave**», marque déposée.

LOGO : Graphisme représentant la Marque

L'ORGANISME CERTIFICATEUR : la société Apave Certification.

LA CERTIFICATION : Reconnaissance donnée par l'Organisme Certificateur prenant la forme d'un certificat, par lequel l'Organisme Certificateur reconnaît que le produit est conforme au référentiel propre au dispositif de Certification concerné, ou que la personne possède toutes les compétences nécessaires pour être certifiée conformément au dispositif de certification concerné.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION : ensemble d'exigences applicables au produit à certifier et rassemblées dans un document identifiable par une référence et/ou un nom (voir § 5)

PRODUIT : Couvre les produits et les prestations de services éventuellement associés au sens de la définition donnée par la norme ISO 17065.

COMPETENCE : Couvre les exigences listées dans chaque référentiel de compétences associé à la certification d'un métier donné, selon les définitions de la norme ISO 17024.

3. BENEFICIAIRES DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

Les bénéficiaires du droit d'utilisation de la Marque, du logo sont des personnes physiques ou morales qui :

- ont reçu un ou des certificat(s) délivré(s) par l'Organisme Certificateur, en cours de validité,
- respectent les dispositions légales et contractuelles,
- respectent le présent règlement d'utilisation, ainsi que les règles graphiques applicables à la Marque en question.
- respectent les exigences du référentiel de certification associé à la catégorie du produit ou associé au métier qu'ils/elles exercent.

Conformément à l'article 20 de la loi du 31 décembre 1964, l'utilisation autorisée de la Marque est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers même licencié ou successeur.

4. EXERCICE DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

Toute communication sur la Certification se fera dans le respect des dispositions légales et contractuelles, ainsi que du présent règlement d'utilisation, des référentiels de certification et des règles graphiques applicables.

L'usage de la marque « **C by Apave** » n'est autorisé que dans les conditions fixées par le présent règlement d'utilisation et par les référentiels de certification visés à l'article 5 ci-après, que le titulaire d'un droit d'usage s'est engagé à respecter. Tout titulaire d'un droit d'usage de la marque « **C by Apave** » s'engage à prendre toute mesure de nature à assurer la continuité du respect de ces exigences.

Communication claire et sincère :

D'une façon générale, toute communication sur la Certification doit être réalisée dans le respect des principes de clarté et de sincérité, notamment sur la portée de la certification (personnes ou entités, sites et activités certifiés, référentiels).

Le titulaire de la certification ne doit pas s'associer à une quelconque action impliquant une référence induite ou inexacte à une Certification.

Le titulaire du droit d'usage appose la marque « **C by Apave** », et peut faire référence à celle-ci dans sa documentation commerciale, pour les produits ou compétences définis dans la décision d'accord de droit d'usage de la marque « **C by Apave** ».

Utilisation du logo par catégorie de référentiel(s) :

Dans le cas d'une certification de produits, le titulaire s'engage par là-même à apposer la marque « **C by Apave** » avec ses déclinaisons sur les produits certifiés selon les dispositions prévues dans les référentiels de certification. En aucun cas le titulaire de la certification n'est autorisé à laisser croire que la Certification porte sur d'autres produits que celui ou ceux certifié(s) ou à agir d'une manière qui pourrait le laisser penser.

Il est possible d'apposer le logo sur la notice technique ou sur l'emballage du produit à condition que ces dispositions respectent le règlement d'utilisation spécifique du logo.

Dans le cas d'une certification de personnes, le titulaire reçoit un certificat de compétences portant le logo « **C by Apave** ».

En aucun cas le titulaire de la certification n'est autorisé à laisser croire que la Certification porte sur un autre domaine de compétences que celui ou ceux certifié(s) ou à agir d'une manière qui pourrait le laisser penser.

Prestations couvertes par une accréditation :

Apave Certification n'autorise pas le Certifié à reproduire la marque d'accréditation du COFRAC, ni à faire référence à ses accréditations.

5. REFERENTIELS DE CERTIFICATION

Pour chaque application de la marque, Apave Certification fixe des Règles prises en application de ces présentes règles générales qui précisent, pour chaque catégorie de produits, ou pour chaque métier, les conditions dans lesquelles la marque « **C by Apave** » peut être délivrée aux demandeurs, maintenue aux titulaires et apposée sur les produits concernés. Les Référentiels de certification de produits sont élaborés et validés conformément aux dispositions de l'article L115-27 du Code français de la consommation.

6. DUREE DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

L'autorisation d'utiliser la Marque restera acquise tant que le titulaire de la certification concerné continuera à satisfaire aux conditions du droit d'utilisation de la Marque.

Un certificat peut faire l'objet d'une suspension de validité, soit à la demande du titulaire du certificat, soit à titre de sanction, en raison d'écarts constatés par rapport au référentiel utilisé, ou encore notamment en raison de manquements aux engagements contractuels.

- Dans ce cas le titulaire de la certification pour l'un de ses produits n'est plus autorisé à utiliser la marque de certification « **C by Apave** » sur le produit ou sur la notice technique du produit objet de la certification.
- Dans le cas d'une certification de personne, cette dernière n'est plus autorisée à faire valoir la reconnaissance de ses compétences avec la marque « **C by Apave** ».

Pendant la suspension, le titulaire du certificat ne peut faire état de sa Certification au risque de faire l'objet de poursuite, voire d'un retrait définitif du certificat.

7. RETRAIT DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

L'Organisme Certificateur se réserve expressément le droit de retirer à tout moment l'autorisation d'emploi de la Marque au titulaire de la certification s'étant vu attribuer un (ou des) certificat(s) dès lors que les conditions d'utilisation de la Marque et celles du référentiel de certification ne sont plus remplies.

Un tel retrait de droit d'utilisation doit être suivi d'exécution immédiate et toutes dispositions doivent être prises sans délai pour

- Pour une certification de produit(s) : Faire disparaître la Marque de tous produits ayant fait l'objet du retrait de droit d'utilisation de la marque, et retourner le(s) certificat(s) concerné(s) à l'Organisme Certificateur.
- Pour une(des) certification(s) de compétences : Ne plus faire valoir son certificat de compétences de quelque manière que ce soit, et retourner le(s) certificat(s) concerné(s) à l'Organisme Certificateur.

8. UTILISATION ABUSIVE DE LA MARQUE

Tout manquement au respect du présent règlement constitue une utilisation abusive de la Marque.

Toute utilisation abusive de la Marque par un titulaire ou un non titulaire de la certification entraîne une réaction de l'Organisme Certificateur qui se réserve le droit de demander réparation par toutes voies de procédure.

Si le titulaire de la certification, à qui le droit d'utilisation a été retiré, poursuit cette utilisation, l'Organisme Certificateur se réserve le droit de demander réparation et dommages par toutes voies de procédure.

9. AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

Le présent règlement se transpose dans toute la mesure du raisonnable aux communications audiovisuelles.

Le titulaire peut apposer la Marque accompagnée du ou des référentiel(s) concerné(s) sur son site Internet dans le respect des présentes, ainsi que des dispositions légales et contractuelles, seulement s'il est évident qu'elle est clairement associée aux produits ayant fait l'objet de la certification.

Toutefois, le Certifié s'engage à supprimer la Marque, sans délai, à la première demande de l'Organisme Certificateur, étant précisé que l'Organisme Certificateur formulera sa demande, dès lors qu'il estimera que le contenu, total ou partiel, du site Internet ou du média du Certifié :

- est non conforme à son éthique,
- contrevient à une quelconque disposition normative,
- est obscène,
- est diffamatoire,
- est injurieux,
- porte atteinte aux droits de quiconque,
- est de nature, de toute autre manière, à nuire aux intérêts, directs ou indirects, de l'Organisme Certificateur,
- relève d'un usage abusif ou pouvant induire en erreur.

10. CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA MARQUE

Afin d'assurer le bien-fondé de l'attribution des certificats, l'Organisme Certificateur peut effectuer à tout moment, durant la période de validité du(des) certificat(s), une surveillance du maintien des exigences qui ont fait l'objet d'une Certification, de la conformité de l'utilisation de la Marque par le titulaire du certificat et du respect par celui-ci de l'ensemble des conditions d'utilisation de la Marque.

Dans ce but, le Certifié s'engage à procurer sans délai à l'Organisme Certificateur, sur simple demande, toute information nécessaire à l'exercice du droit de contrôle.

11. MODE ET ATTRIBUTION DE LA MARQUE

Pour répondre aux demandes de Certification exprimées par les personnes physiques ou morales intéressées, l'Organisme Certificateur peut mettre en œuvre des Comités dont la mission est de faire en sorte que les conditions dans lesquelles s'effectuent les Certifications, dans leur domaine de compétence, soient conformes aux règles de l'Organisme Certificateur.

Une procédure fixe les règles de fonctionnement de chaque Comité.

Un ou des comités se réunissent lorsque, de besoin :

- pour répondre au besoin de certification,
- pour le traitement des appels et Recours afin de garantir les règles de déontologie régissant l'attribution du droit d'utilisation de la Marque au travers du certificat de l'Organisme Certificateur.

L'Organisme Certificateur est seul habilité à prendre et faire exécuter la décision de retrait d'utilisation de la Marque et à en fixer les modalités d'application.

12. Logo et charte graphique

Le logo de la marque « C by Apave » est le suivant :

La charte graphique est fournie en annexe au présent règlement.



CHARTE GRAPHIQUE

CERTIFICATION DES PRODUITS

Juillet 2016

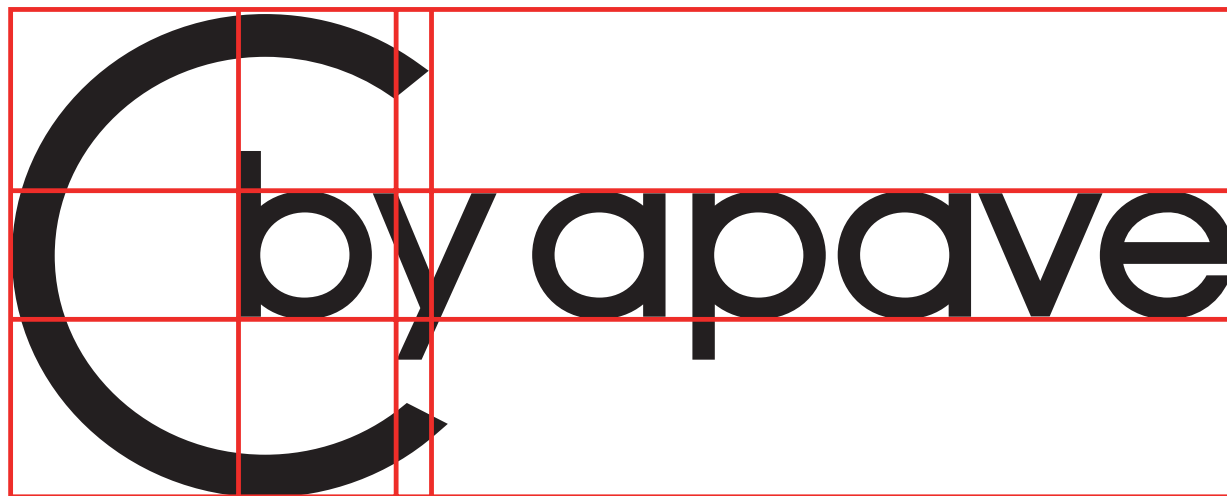


LE LOGOTYPE

Le logotype - ainsi que ses règles d'utilisation décrites dans ce document - est destiné à marquer l'ensemble des produits certifiés par Apave, en France et dans le monde.

Le « C » mis en valeur évoque le « certified ». L'ensemble est la fois distinctif et compact pour être bien lisible sur l'application principale : les produits.

CONSTRUCTION DU LOGOTYPE



*Il est très important de respecter
la construction du logotype et de
ne pas modifier ses proportions.*

ZONE DE VIE DU LOGOTYPE



X : EPAISSEUR DU C

*Ce cartouche constitue une
'zone de vie' dans laquelle aucune
autre mention ne doit figurer.*

LOGOTYPE EN COULEUR
POUR LA CERTIFICATION DES PRODUITS



Version Pantone : tons directs, pour toute la papeterie



Pantone 361 C

Version Quadrichromie : pour l'édition



CMJN : 76 / 0 / 91 / 0

LOGOTYPE MONOCHROME NOIR
POUR LA CERTIFICATION DES PRODUITS

Cby apave



CMJN : 0 / 0 / 0 / 100

*LOGOTYPE MONOCHROME SUR FOND NOIR
POUR LA CERTIFICATION DES PRODUITS*

C by apave



BLANC